Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-263502221-20261015-D_2026_67-DE

CCAS Redon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre : 67

Séance du 13 octobre 2026

Objet

EHPAD Les Charmilles

EPRD 2026

Décision modificative n°1

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 2 octobre 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay, Verpillot et Montagut, Monsieur Hairault, Madame Brault-Pitaud, Monsieur Arnal, Mesdames Motte-Tchernia, Maës et Salitra.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Madame Evelyne Porteret, pouvoir donné à Madame Nicole Motte-Tchernia

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Monsieur Tahir Thiam
Monsieur Yannick Vignaud
Madame Elisabeth Gancel

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

Nombre des membres du Conseil	
En exercice	15
Présents	11
Votants	12
Vote	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-263502221-20261015-D_2026_67-DE

EHPAD LES CHARMILLES

EPRD 2026

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M 22 applicables aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 30 juin 2026 approuvant l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2026 de l'EHPAD des Charmilles,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en cours d'exercice,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

APPROUVE la décision modificative n°1, telle que présentée, concernant le budget 2026 de l'EHPAD des Charmilles :

Section d'exploitation :

Dépenses	
64131 – Rémunération principale	+ 160 000 € (Soins)
Total	+ 160 000 €
Recettes	
6419 – Remboursement sur rémunération	+ 160 000 € (Soins)
Total	+ 160 000 €

Tableau de financement :

Dépenses	
2183 - Matériel et bureau et informatique	+ 7 000 €
21311 – Bâtiments publics	+ 6 000 €
2153 – Installations à caractère spécifique	+ 7 000 €
2184 – Mobilier	+ 3 000 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	+ 50 000 €
Total	+ 73 000 €

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-263502221-20261015-D_2026_67-DE

Recettes
Prélèvement sur Fond de Roulement
Total - 73 000 €

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,
Président du CCAS

La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
REDON

Mise en ligne le 19 OCT. 2026

Le Président du CCAS informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son exécution sur l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr